

507: ZONE DE NATURE SAUVAGE DE TASMANIE (AUSTRALIE)

1. DOCUMENTATION

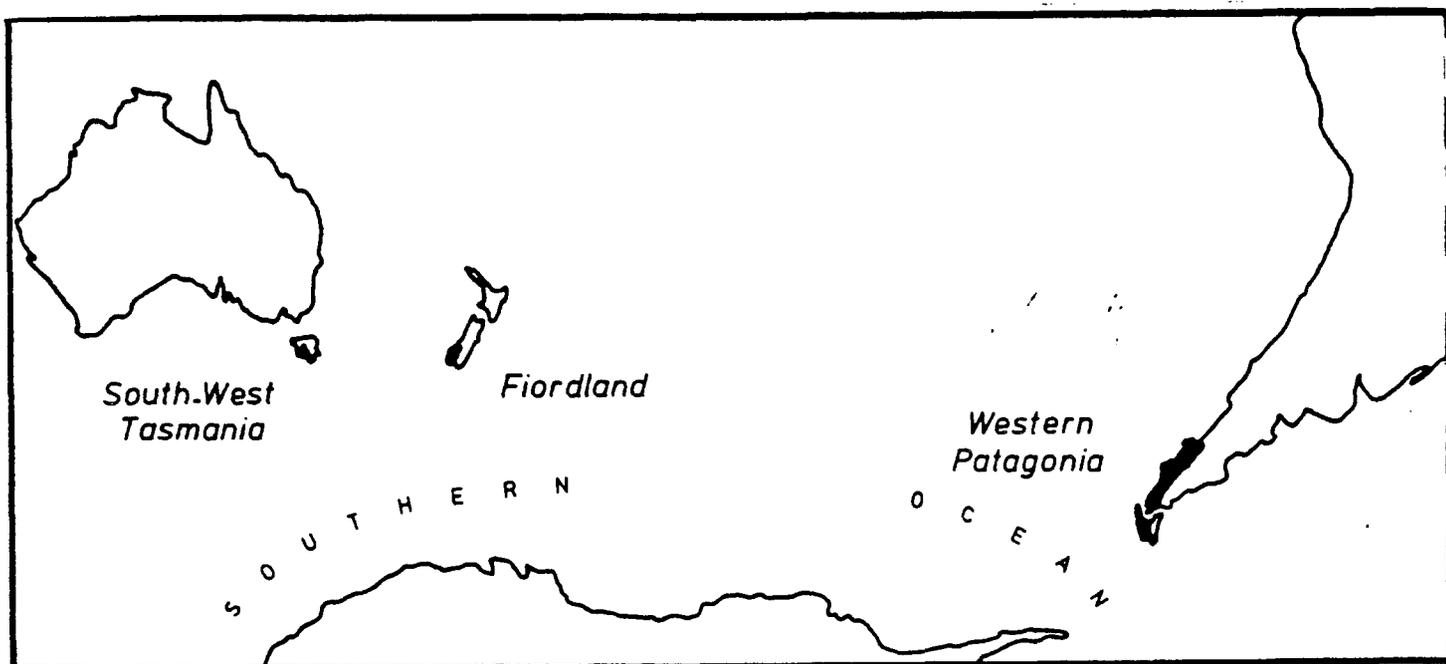
- (i) Fiches de données de l'UICN (y compris liste de référence); désignation originale de 1981
- (ii) Consultations: représentants officiels du Commonwealth et de l'Etat de Tasmanie, P. Hitchcock, J. Kirkpatrick, G. Mosely, R. Davidson (National Trust), ACIUCN, P. Toyne (ACF), A. Graham (TWS), G. Stankey, M. Chilcott, H. Eidsvik
- (ii) Autre littérature consultée: Australian Heritage Commission 1987. "World Heritage Value of the Southern Forests and Other Areas Associated with the Existing World Heritage Area"; D. Nelson 1982. "Southern Trilogy", Wilderness, (18), December
- (iii) Visite du site: Jim Thorsell. Janvier 1987 et février 1989

2. COMPARAISON AVEC D'AUTRES AIRES

A l'instar de toutes les îles, la Tasmanie possède des traits naturels qui lui sont propres. La valeur du site proposé s'explique par une combinaison d'éléments biophysiques et culturels présents dans un paysage essentiellement naturel, très important pour la science et la conservation. Ce site n'a certainement pas son pareil en Tasmanie, car on ne retrouve nulle part ailleurs sur l'île une telle concentration d'éléments naturels dans un paysage sauvage. Le site désigné est l'une des cinq aires de conservation les plus vastes d'Australie. Nombre d'espèces qu'il abrite présentent des affinités avec les provinces biogéographiques orientales de forêts sclérophylles et de prairies du continent australien, cependant, vue son caractère particulier, on lui attribue sa propre province biogéographique, distincte des autres. L'histoire glaciaire et les paysages spectaculaires de la zone de nature sauvage de Tasmanie ont de nombreux points communs avec les "alpes australiennes", mais le site présente des traits plus variés, plus prononcés et plus spectaculaires. Même si l'on trouve aussi des parcelles de forêt ombrophile tempérée sur le continent australien, celles qu'abrite le site désigné sont les plus vastes et les plus primitives. Nulle part ailleurs sur le continent australien ne trouve-t-on de sites comparables, associant paysages spectaculaires, habitat côtier étendu, relief karstique, éléments glaciaires, fleuves sauvages, lacs, végétation alpine, futaie ombrophile tempérée, et près de trente espèces sauvages endémiques.

A l'échelle mondiale, la zone sauvage de Tasmanie peut se comparer à deux autres régions tempérées sauvages, situées entre le 40e et le 50e parallèle, dans l'océan Austral. Il s'agit du Parc national de Fiordland, en Nouvelle-Zélande, pour lequel une nouvelle désignation portant sur une région nettement plus étendue, a été reçue, pour être examinée en 1990 et du Parc national de Los Glaciares, en Argentine, auquel les parcs adjacents situés sur territoire chilien seront finalement ajoutés. Ces trois zones sont montagneuses, accidentées et glaciaires, et sont situées sur le passage de forts vents d'ouest, chargés d'humidité. De plus, toutes trois abritent des

parcs nationaux inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et dont les limites sont en train d'être élargies. Le fait que ces trois sites, si éloignés les uns des autres, aient des liens floristiques si étroits s'explique par le supercontinent austral: le Gondwana. Avant le début de la dérive des continents, de nombreuses plantes avaient commencé leur évolution, un exemple frappant de genre commun à ces trois régions aujourd'hui séparées étant le hêtre austral Notofagus. La zone de nature sauvage de Tasmanie peut donc être considérée comme l'un des éléments d'une "trilogie" composée de trois vastes sites naturels du patrimoine mondial, chacun unique à maints égards, et cependant unis dans l'histoire de l'évolution de la terre par le genre Nothofagus.



### 3. INTEGRITE

La désignation présentée au Bureau en juin 1989 était la reformulation du site original, inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1982, et dont la superficie était de 769.355ha. La révision initiale ajoutait une superficie de 261.960 ha, portant l'étendue totale du site à 1.031.315 ha, soit une augmentation de 34%. Les zones ajoutées à ce moment correspondaient à la recommandation de l'UICN à l'évaluation de 1982, à l'exception de Denison River/Prince of Wales Range/Spires Range, qui reste dans l'enclave désignée comme "hole in the doughnut". Toutefois, la révision de septembre n'incorpore pas seulement le "Hole in the doughnut" mais aussi d'autres régions qui ajoutent des caractéristiques importantes et, en adoptant des limites plus naturelles, améliore considérablement l'intérêt du site désigné. En superficie, la révision ajoute 604.645 ha, portant la désignation à 1.374.000 ha, soit une augmentation de 78% de la superficie du bien inscrit en 1982 sur la Liste du patrimoine mondial. Ces ajouts complètent le site existant (1) en renforçant la protection de son caractère éminemment sauvage; (2) en lui adjoignant, vers sa limite orientale, une vaste parcelle de futaie ouverte intacte, dominée par des eucalyptus géants (étendant ainsi la représentation d'une vaste gamme d'espèces, y compris les Myrtacées et les Epacridacées, deux familles endémiques à l'Australie, et ajoutant aussi des peuplements

importants de conifères austraux); (3) en ajoutant la région adjacente de Walls of Jerusalem ainsi que la région du Plateau central (région glaciaire spectaculaire très intéressante, abritant des centaines de lacs de bassin rocheux); et (4) en incluant une gamme de formations kastiques et de grottes, dont bon nombre contiennent des vestiges d'occupation humaine primitive. Ces différents traits, exceptionnels en tant que tels, constituent un apport considérable aux éléments naturels et sauvages, de même qu'à l'intégrité globale du site.

Outre la très forte augmentation de sa superficie, d'autres progrès ont été enregistrés dans la gestion du site durant les sept dernières années, notamment: (1) contributions du Commonwealth, à raison de plus de 2 millions de dollars australiens par an, pour aider l'Etat à renforcer la gestion. Ces fonds ont aidé à remettre en état les sentiers d'accès, à mener des recherches, à construire un centre pour les visiteurs et à préparer des plans de gestion pour certaines composantes; (2) création de comités consultatifs pour les problèmes de gestion; (3) instauration de règlements spéciaux, destinés à lutter contre l'érosion due à la navigation sur le fleuve Gordon; et, évènement plus spectaculaire (4) annulation des plans d'implantation d'une usine hydroélectrique sur le fleuve Gordon. Autant d'actions positives destinées à garantir aux sites australiens du patrimoine mondial une gestion de haut niveau.

Pour ce qui est des dispositions prises en matière de gestion, l'Etat et le Commonwealth ont confirmé que le territoire déclaré "Forêt domaniale", situé dans les limites du site proposé, sera proclamé "Réserve domaniale". Par conséquent, l'administration directe et la gestion au jour le jour de la zone de nature sauvage de Tasmanie seront assurées par le "Tasmanian Department of Lands, Parks and Wildlife", comme c'est déjà le cas pour le site existant. D'autres mécanismes déjà en place devront également être élargis afin de couvrir le nouveau site. Il s'agit notamment de dispositions concernant la création d'un conseil ministériel, d'un comité permanent de représentants officiels, et d'un comité consultatif avec des représentants de groupes communautaires bénévoles. La gestion du site est donc unifiée et relève désormais d'un organisme unique, complété par des comités consultatifs et de coordination, intergouvernementaux et publics.

A l'extérieur des limites du site, l'exploitation forestière aura lieu hors des limites orientales du site avec des coupes à blanc, la construction de routes, éventuellement l'essartement de protection anti-feu, et une atteinte à la qualité esthétique et aux éléments sauvages du site. Il est à espérer que ces menaces pourront être réduites au minimum par une gestion efficace et par l'application du "Forestry Practices Code" (Code de pratiques forestières) de la Commission forestière. Toutefois, la redélimitation de la frontière orientale du site faite dans la révision de septembre 1989, suit mieux le relief naturel, et réduit le problème potentiel. Des propositions spécifiques d'ajustement de la limite orientale, examinées durant la visite du site par l'UICN sont maintenant incorporées.

D'autres propositions faites pendant la visite du site par l'UICN ont été incorporées à la révision de septembre 1989. Elles intègrent l'Aire protégée du Plateau central et une zone, située vers l'ouest. L'omission majeure à laquelle il a maintenant été remédié, était la région de Dennison-Spires/Maxwell River, englobant la partie septentrionale et occidentale de la zone de "hole in the doughnut". La révision de septembre reconnaît qu'il est évident

que l'endiguement du lac Gordon représente une intrusion si importante qu'il doit être exclu du bien du patrimoine mondial. La zone de captage des eaux du lac Pedder est déjà incluse dans le site, ce qui pourrait apparaître comme une contradiction par rapport à l'exclusion du lac Gordon. Le lac Pedder n'est cependant pas soumis à un tassement aussi important que le lac Gordon, et n'est pas aussi désolé en apparence. Du point de vue de la gestion, l'inclusion de la zone de captage des eaux du lac Pedder dans le site désigné constitue également un avantage, et d'aucuns ont même suggéré d'envisager sa restauration à long terme en tant que lac naturel.

Les conclusions concernant les limites nouvellement révisées du nouveau site désigné sont qu'il s'agit d'une amélioration considérable par rapport à la première désignation et que les deux gouvernements concernés ont abouti à une conclusion tout à fait satisfaisante du point de vue de l'UICN, en désignant un bien du patrimoine mondial nettement amélioré. Quelques-unes des nouvelles extensions vers l'ouest du site n'avaient pas été considérées ou examinées sur le terrain par l'UICN et peuvent être vues comme un bonus puisqu'elles intègrent un nouvel habitat de la perruche à ventre orangé.

Il ne reste qu'une petite anomalie - une parcelle de terre qui forme une enclave au sud du Parc national des monts Hartz. La valeur du bois a conduit à son exclusion mais la région pourrait subir une légère modification des limites dans le futur.

Pour ce qui est de l'intégrité du site, un dernier point doit être relevé, concernant les petites exploitations minières existant à plusieurs endroits (Oakleigh Creek, Adamsfield, Melaleuca, et Jane River). Toutes de nature très marginale, il y a fort peu de chances que des gisements importants soient découverts. Leur existence et leurs voies d'accès sont néanmoins incompatible avec le caractère sauvage du site. Il est à espérer que ces exploitations cesseront progressivement et que des mesures de restauration seront entreprises dans les endroits perturbés.

#### 4. COMMENTAIRES ADDITIONNELS

Plusieurs problèmes secondaires liés à la gestion du site ne sont pas soulevés dans la présente évaluation, n'étant pas considérés comme du ressort du comité. Il s'agit de l'avenir d'une zone qui a été exclue du Parc national de Wild Rivers en 1982, de l'exploitation d'une carrière de calcaire près d'Exit Cave, et de changements intervenus dans la limnologie des lacs méromictiques. De plus, il est évident que la quantité de désignations géomorphologiques (?topologiques?) existant à l'intérieur du site peut paraître excessive et que les futures administrations souhaiteront peut-être procéder à une unification.

On notera également que le nom du site a été modifié pour devenir "Zone de nature sauvage de Tasmanie". Force est cependant de constater que le site n'est pas entièrement sauvage, et qu'il existe d'autres zones de nature sauvage sur l'île. Toutefois la carte 11 de la désignation montre que la nature sauvage domine dans la région désignée.

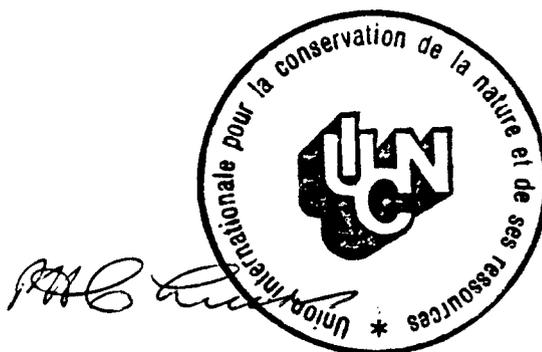
## 5. EVALUATION

En 1982, le comité a inscrit le site sur la Liste comme satisfaisant aux quatre critères naturels et culturels. L'adjonction de 604.645 ha au site accroît encore sa valeur en englobant des écosystèmes (notamment des forêts d'eucalyptus géants) et des types géomorphologiques (formes de relief glaciaires et karstiques) qui faisaient défaut dans le site d'origine. Les nouvelles limites proposées améliorent nettement l'intégrité du site d'origine, lui ajoutant une portion substantielle de l'aire de répartition de nombreuses espèces rares et élargissant la zone de nature sauvage. Outre l'adjonction de ces facteurs importants, l'Etat et le Commonwealth coopèrent à l'instauration d'un régime de gestion plus efficace.

## 6. RECOMMANDATION

Lorsque le Bureau a examiné les recommandations de l'UICN, en juin, il a pris note avec satisfaction de la proposition d'étendre le Bien du patrimoine mondial existant en lui ajoutant une superficie de 261.960 ha, revenant à une augmentation de 34%. Le Bureau a adhéré aux recommandations de l'UICN visant à étendre encore la zone désignée additionnelle afin d'inclure la région de Denison/Spires/Maxwell et un certain nombre de parcelles longeant les limites orientales de l'extension proposée. Le Bureau s'est félicité de la déclaration du représentant de l'Australie indiquant que cette nouvelle extension serait soumise en septembre. Le Bureau a demandé à l'UICN de compléter son évaluation et à ICOMOS d'évaluer l'intérêt culturel de toute la zone additionnelle.

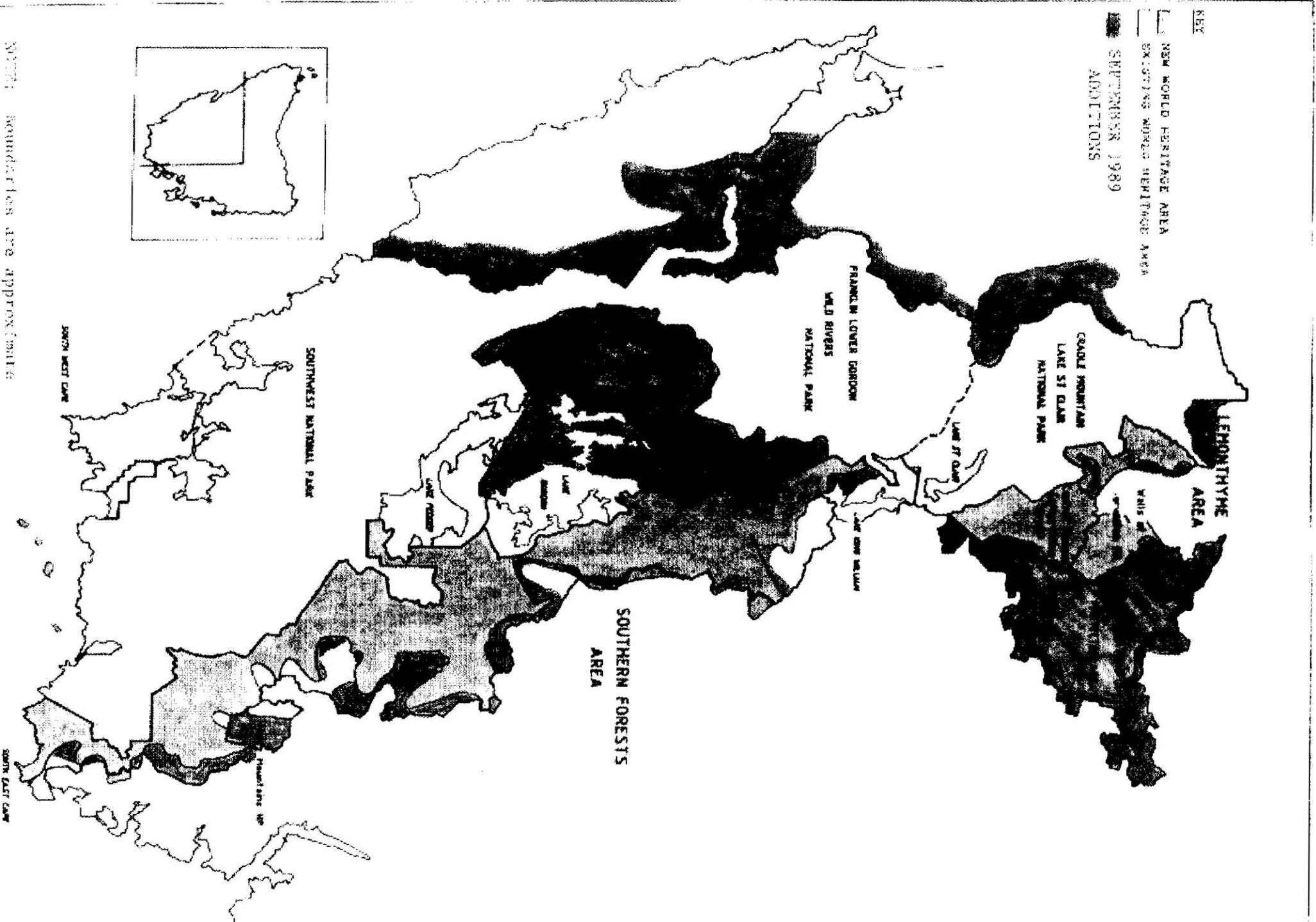
La conséquence de la dernière initiative du gouvernement de l'Australie (en accord avec le gouvernement de Tasmanie) est que les limites du site inscrit en 1982 en tant que "Parcs nationaux des étendues sauvages de Tasmanie occidentale" ont été considérablement modifiées, renforcées et fortement améliorées lors de la dernière révision (septembre) du site désigné sous le nom de "zone de nature sauvage de Tasmanie" (Tasmanian Wilderness). La révision de septembre est pleinement satisfaisante au regard des réserves mentionnées par l'UICN et exprimées dans la recommandation du Bureau. Le site, tel qu'il est décrit dans la révision de septembre devrait donc être inscrit sur la Liste du patrimoine mondial car il satisfait au quatre critères de bien naturel.



KEY

- NEW WORLD HERITAGE AREA
- EXISTING WORLD HERITAGE AREA

SEPTEMBER 1989  
ADDITIONS



Source: Boulder has area approximately

SOUTH EAST CAMP